

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 318 Cotonou-Bénin

Tél: (+229) 21 31 94 20 - 21 30 09 06 Mail_diplomatie.sp@gouv.bj

Le Ministre

Cotonou. le 0 3 OCT 2024

N. C32 - MAE/DC/SG/SGVDGACBE/DSI/SP-C

NOTE DE SERVICE

Dans le but de rapprocher l'administration publique des Béninois de l'extérieur, le Ministère des Affaires étrangères, à travers le Projet IDiaspora exclusivement dédié à la diaspora béninoise, procède à la dématérialisation progressive des services consulaires au niveau des Postes diplomatiques et consulaires.

A cet effet, pour compter du jeudi 03 octobre 2024 à 00 heures. les prestations ci-après seront accessibles en ligne sur le site idiaspora.service-public.bj. Il s'agit de :

- procuration;
- laissez-passer (personne physique); et
- autorisation parentale.

Le tarif de ces prestations est fixé à dix mille (10.000) francs CFA, soit environ seize (16) euros et dix-huit (18) dollars américains, selon la devise de paiement choisie par le demandeur.

L'accès à tout service consulaire reste subordonné à l'immatriculation consulaire, dont les formalités sont gratuites sur la plateforme.

La présente note de service prend effet pour compter de la date de sa signature.

enegun ADJADI BAKARI